



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DE LA SARTHE

PRÉFECTURE
DIRECTION DES RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITÉS LOCALES
Bureau de l'utilité publique
INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE

Par arrêté n°DIRCOL 2016-0068 du 25 février 2016, la préfète de la Sarthe a ouvert une enquête publique unique sur :

- la demande d'autorisation au titre des installations classées pour la protection de l'environnement, pour l'exploitation notamment d'une carrière de sables (60 000 tonnes/an maximum) et d'argiles (115 000 tonnes/an maximum) et la mise en service d'une installation de traitement des matériaux sur une superficie de 63 ha 18 a 71 ca au lieu-dit « MALPAIRE » à Précigné, pour une durée de 25 ans,

- la demande d'autorisation pour le défrichement de 51 ha 11 a 68 ca de parcelles au lieu-dit « MALPAIRE » à Précigné, en vue de permettre l'exploitation de la carrière autorisée, présentées par la SAS MALPAIRE, dont le siège social est situé lieu-dit « 18, Le Bas-Plessis »- 49620 La Pommeraye.

Le dossier sera déposé pendant une durée de **34 jours**, du **21 mars 2016 au 23 avril 2016 à 12h00**, à la mairie de Précigné.

Il sera tenu, aux heures habituelles d'ouverture de la mairie de Précigné à la disposition du public, accompagné d'un registre d'enquête sur lequel seront consignées ses observations. Pendant toute la durée de cette enquête, le public pourra également prendre connaissance du dossier dans les mairies des communes concernées par le rayon d'affichage du projet, à savoir : Notre-Dame-du-Pé, La Chapelle d'Aligné, Louailles, Daumeray et Durtal.

Monsieur Daniel GAUTELIER, commissaire enquêteur titulaire (retraité de la Défense) ou le cas échéant Madame Michèle ROUSSILLAT, son suppléant (professeur d'histoire-géographie en retraite) recevra en personne, à la mairie de Précigné, les observations du public au cours de permanences qui se tiendront les :

- **lundi 21 mars 2016 : de 9h00 à 12h00**
- **mardi 29 mars 2016 : de 14h30 à 17h30**
- **mercredi 6 avril 2016 : de 14h30 à 17h30**
- **jeudi 14 avril 2016 : de 9h00 à 12h00**
- **samedi 23 avril 2016 : de 9h00 à 12h00**

Toutes remarques pourront également lui parvenir par écrit, à la mairie siège de l'enquête.

Toute observation peut par ailleurs être déposée sur le site internet des services de l'Etat dans le département de la Sarthe (www.sarthe.gouv.fr), rubrique « Publications » - « Consultations et enquêtes publiques » ville de Précigné.

Toute demande d'information complémentaire sur ce projet peut être adressée au porteur de ce projet, à l'adresse suivante : Monsieur François BRANGEONS, directeur général de la SAS MALPAIRE dont le siège social est situé 18, Le Bas Plessis – 49650 La Pommeraye.

Ces demandes qui comprennent une étude d'impact portant sur la demande d'autorisation au titre des ICPE et sur le défrichement, ont fait l'objet d'une évaluation environnementale. La note de présentation non technique du projet, le résumé non technique de l'étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale sont consultables sur le site internet des services de l'Etat dans le département de la Sarthe et l'étude d'impact complète peut être consultée à la préfecture.

Les personnes physiques ou morales intéressées pourront prendre connaissance, pendant une durée d'un an, après la clôture de l'enquête, du mémoire en réponse éventuel du demandeur ainsi que du rapport et des conclusions motivées et avis du commissaire enquêteur, en s'adressant à la préfecture de la Sarthe - Bureau de l'utilité publique, sur le site internet des services de l'Etat dans le département de la Sarthe (www.sarthe.gouv.fr), ou à la mairie de Précigné.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure d'instruction est une autorisation assortie du respect de prescriptions, ou un refus, par arrêté de la préfète de la Sarthe.